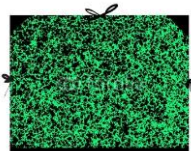


Liste de matériel PETITS

- 1 petit protège-cahier transparent (non coloré)
- 1 porte-vues (120 vues) marqué au nom de l'enfant pour ranger les travaux et les chants
- 1 photo d'identité (avec nom et prénom au dos)
- 1 boîte de mouchoirs
- 1 ramette de papier photocopieur 80g
- 1 carton à dessin (format 32x45) pour les arts plastiques (votre enfant le gardera 3 ans, voir photo)
- 1 paire de chaussons à scratch ou de baskets propres qui tiennent aux pieds pour les activités motrices (sans lacets)
- 1 petit sac de goûter avec une serviette et une gourde marqués au nom de l'enfant + 1 goûter fruit
- L'attestation d'assurance scolaire incluant « la responsabilité civile et une protection individuelle accident »
- Votre participation volontaire à la coopérative scolaire (servant à payer spectacles, sorties, goûters...) : 25€ par enfant, 45€ pour deux enfants scolarisés à l'école maternelle (chèque à l'ordre de la Coopérative scolaire n°709 dans une enveloppe au nom de l'enfant).
- pour la sieste, un drap-housse (120/60 cm) et une taie d'oreiller marqués au nom de l'enfant. Les doudous, tétines et autres peluches sont autorisés.

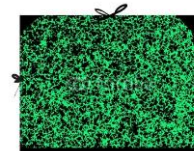


Merci de mettre le prénom sur le matériel de votre enfant.

La rentrée des classes aura lieu le lundi 1^{er} septembre 2025.

Liste de matériel PETITS

- 1 petit protège-cahier transparent (non coloré)
- 1 porte-vues (120 vues) marqué au nom de l'enfant pour ranger les travaux et les chants
- 1 photo d'identité (avec nom et prénom au dos)
- 1 boîte de mouchoirs
- 1 ramette de papier photocopieur 80g
- 1 carton à dessin (format 32x45) pour les arts plastiques (votre enfant le gardera 3 ans, voir photo)
- 1 paire de chaussons à scratch ou de baskets propres qui tiennent aux pieds pour les activités motrices (sans lacets)
- 1 petit sac de goûter avec une serviette et une gourde marqués au nom de l'enfant + 1 goûter fruit
- L'attestation d'assurance scolaire incluant « la responsabilité civile et une protection individuelle accident »
- Votre participation volontaire à la coopérative scolaire (servant à payer spectacles, sorties, goûters...) : 25€ par enfant, 45€ pour deux enfants scolarisés à l'école maternelle (chèque à l'ordre de la Coopérative scolaire n°709 dans une enveloppe au nom de l'enfant).
- pour la sieste, un drap-housse (120/60 cm) et une taie d'oreiller marqués au nom de l'enfant. Les doudous, tétines et autres peluches sont autorisés.



Merci de mettre le prénom sur le matériel de votre enfant.

La rentrée des classes aura lieu le lundi 1^{er} septembre 2025.